



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 30758

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les vives inquiétudes de cinq jeunes étudiants du lycée de l'Arc à Orange (84100) concernant leur inscription aux examens du baccalauréat. Après leur inscription par Minitel, ces cinq jeunes lycéens ont reçu un document confirmant l'enregistrement de leur dossier pour les examens de la session du mois de juin 1999. Malheureusement, leur document comportait quelques erreurs et confusions relatives aux disciplines à présenter lors des examens. Dans l'impossibilité d'être interrogés sur des disciplines qu'ils n'ont jamais étudiées, ils ont légitimement demandé la rectification des erreurs portées sur le document attestant de leur inscription. Malgré les démarches effectuées par l'administration du collège, les élèves et les parents d'élèves auprès du rectorat d'Aix-en-Provence, il apparaît que l'unique solution à leur problème serait une nouvelle inscription afin de présenter l'examen du baccalauréat au mois de septembre 1999, lors de la 2e session. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une part, si une erreur administrative est à l'origine de ce problème et, d'autre part, si une solution peut être dégagée dans les plus brefs délais afin de permettre à ces élèves très motivés de passer les épreuves du baccalauréat.

Texte de la réponse

Les inscriptions au baccalauréat se font par Minitel. Les candidats reçoivent ensuite un document destiné à confirmer leur inscription qui n'est enregistrée qu'au retour de ce document signé par eux au service des examens du rectorat de l'académie dont ils dépendent. Ce document permet également de vérifier l'exactitude des renseignements portés par les candidats au moment de l'inscription. La liste détaillée de l'ensemble des épreuves obligatoires et facultatives auxquelles ils se sont inscrits y figure. Les candidats sont invités à relire ce document très attentivement dans toutes ses rubriques et de corriger les éventuelles erreurs qui pourraient y figurer, aucune modification ne pouvant être acceptée ensuite. Un avertissement sur le caractère définitif et irréversible de leur inscription une fois ce document signé y figure en caractère gras. Les cinq candidats du lycée de, l'Arc, à Orange auxquels fait référence l'intervenant se sont trompés lors des inscriptions, quatre d'entre eux inscrits dans la série sciences et technologies tertiaires (STT), en ce qui concerne leur spécialité, et le cinquième inscrit en série littéraire (L), dans son choix de langue vivante étrangère. Ces élèves ont signé leur confirmation d'inscription sans s'apercevoir de ces erreurs, qu'ils ont découvertes lorsqu'ils ont reçu leurs convocations aux différentes épreuves de l'examen. La situation de ces candidats a fait l'objet d'un examen particulièrement attentif de la part des services du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille où ils ont été longuement reçus tous les cinq. Etant donné la date tardive à laquelle ils ont signalé cette erreur, il leur a été proposé de composer à la session de remplacement de septembre, dans les épreuves de leur choix. Cette solution a finalement été acceptée par les candidats concernés qui ont tous obtenu leur baccalauréat, dont trois d'entre eux avec la mention « assez bien ».

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30758

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 31 mai 1999, page 3227

Réponse publiée le : 21 février 2000, page 1148